

Préfecture de Police

75-2025-01-23-00005

Arrêté n 2025-00124 du 23 janvier 2025 agréant
la société IN groupe pour l'externalisation
d'archives publiques sur support physique.

Paris, le 23 janvier 2025

Arrêté n° 2025-00124 agréant la société IN groupe pour l'externalisation d'archives publiques sur support physique.

Le préfet de police

Vu le code du patrimoine, notamment les articles L 212-4, R 212-19 à R 212-31 ;

Vu le décret [n° 2020-733 du 15 juin 2020 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles dans le domaine de la culture](#) ;

Vu l'arrêté [ministériel du 4 décembre 2009 précisant les normes relatives aux prestations en archivage et gestion externalisée](#) ;

Vu l'arrêté n° 2022-00930 du 1^{er} août 2022 relatif aux missions et à l'organisation du service de la mémoire et des affaires culturelles ;

Vu l'admission n° 110241.1 délivrée par AFNOR Certification en date du 5/08/2024 pour courrier jusqu'au 5/08/2027, certifiant la conformité des services de tiers archivage opérés par la société IN groupe sur les sites de conservation dont la liste figure au certificat :

- Site de Flers-en-Escrebieux, rue des frères Beaumont, 59128 Flers-en-Escrebieux
- Site du siège social à Paris, 38 avenue de New-York, 75116 Paris
- Site de sauvegarde à Vélizy-Villacoublay, 6 rue Dewoitine, 78140 Vélizy-Villacoublay

Vu les demandes d'agrément déposées le 19 août 2024 par le Président secrétaire général de la société IN groupe, immatriculée SIRET 35297362200181, et l'ensemble du dossier conforme présenté à l'appui de cette demande ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 par lequel Monsieur Laurent NUÑEZ, préfet, coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme, est nommé préfet de police (hors classe), à compter du 21 juillet 2022 ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général pour l'administration ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} : La société IN groupe, sise à 38 avenue de New-York, 75116 PARIS, est agréée pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires, sur support physique, pour les sites de conservation certifiés NF 342 suivants :

- Site de Flers-en-Escrebieux, rue des frères Beaumont, 59128 Flers-en-Escrebieux
- Site du siège social à Paris, 38 avenue de New-York, 75116 Paris
- Site de sauvegarde à Vélizy-Villacoublay, 6 rue Dewoitine, 78140 Vélizy-Villacoublay

ARTICLE 2 : La société IN groupe doit informer sans délai le service de la mémoire et des affaires culturelles de la préfecture de police de tout changement affectant les informations mentionnées à l'article R. 212-25 du code du patrimoine et de toute interruption, temporaire ou définitive, de son activité.

ARTICLE 3 : Le préfet, secrétaire général pour l'administration est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la société IN groupe et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de police.

Pour le préfet de police et par délégation,

Le préfet, secrétaire général pour
l'administration de la préfecture de
police

SIGNE

Philippe LE MOING SURZUR